

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 30/03/2022

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, article 31

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/
ENTREPRISE****Détails du produit****Nom commercial :** Nettoyage et protection du cockpit, vanille/citron**Numéro d'article :** 49753/49754**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :**

SU21 Usages grand public : Ménages privés / Grand public / Consommateurs

SU22 Usages professionnels : Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans) **Catégorie de produits** Agents de flux pour le coulage **Catégorie de processus :**

PROC7 Pulvérisation industrielle

PROC11 Pulvérisation non industrielle

Usage prévu : Préparation **Fabricant/****Fournisseur :**

Chamäleon GmbH

Rudolf-Diesel-Straße 8a

69115 Heidelberg

Allemagne

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de : Département de la
sécurité des produits **Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange :****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

CHAMÁLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÁLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE



environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Irritation cutanée. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté conformément au règlement CLP britannique.

pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

Mot signal Danger

Éléments déterminants du danger dans l'étiquetage

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane
pentane
propan-2-ol

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315
Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les
organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas percer ni brûler, même après usage. P260

Ne pas respirer les vapeurs.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Informations Complémentaires:

En l'absence d'une ventilation suffisante, une accumulation de mélanges explosifs est possible.

Autres dangers

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

STEUERNUMMER / TAX NR.: DE 231468544
EORI NR. / CUSTOMS NR.: DE 6029442 / HRB 9778
GESCHÄFTSFÜHRER / CEO: SASCHA HAGEMANN

BANK HEIDELBERGER VOLKSBANK EG
IBAN DE78 6729 0000 0042 8627 03
BIC GENODE61HD1

Chamäleon GmbH - Fiche de données de sécurité

PBT :Sans objet.
vPvB :Sans objet.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Description:Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :		
CAS : 74-98-6 EINECS : 200-827-9 Numéro d'index : 601-003-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119486944-21	propane	20-<25%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280	
Numéro CE : 921-024-6 N° d'immatriculation : 01-2119475514-35	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	12,5-<20%
	Liquide inflammable 2, H225 Toxique asphyxiant 1, H304 Toxique chronique pour le milieu aquatique 2, H411 Irritation de la peau. 2, H315 ; STOT SE 3, H336	
CAS : 109-66-0 EINECS : 203-692-4 Numéro d'index : 601-006-00-1 N° d'enregistrement : 01-2119459286-30	pentane	12,5-<20%
	Liquide inflammable 2, H225 Toxique asphyxiant 1, H304 Toxique chronique pour le milieu aquatique 2, H411 Toxique pour certains organes cibles ou plus 3, H336 EUH066	
CAS : 106-97-8 EINECS : 203-448-7 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119474691-32	butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	12,5-<20%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280	
CAS : 75-28-5 EINECS : 200-857-2 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119485395-27	isobutane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	12,5-<20%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz sous pression (compresseur), H280	
Numéro CE : 918-481-9 N° d'immatriculation : 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques	5-<10%
	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	
CAS : 67-63-0	propan-2-ol	2,5-<5%

EINECS : 200-661-7	Flam. Liq. 2, H225
Numéro d'index : 603-117-00-0	Irritation des yeux. 2, H319 ; STOT SE 3, H336
N° d'immatriculation : 01-2119457558-25	

Informations Complémentaires:

La teneur en benzène (EINECS-Nr. 200-753-7) dans les ingrédients est inférieure à 0,1 % (Note P Annexe 1A 1272/2008 UE), la classification comme cancérigène n'a donc pas lieu d'être.

Pour le libellé des phrases de danger énumérées, reportez-vous à la section 16.

4- MESURES DE PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : En cas de perte de conscience, placez le patient en position latérale stable pour le transport. **Après**

contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer abondamment. **Après le contact visuel :**

Rincer l'œil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante.

Après avoir avalé : Buvez beaucoup d'eau et aérez la pièce. Appelez immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Médias d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

Risques particuliers liés à la substance ou au mélange : Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers -**

Équipement de protection : Dispositif de protection respiratoire buccale.

6- MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Installer un appareil de protection respiratoire.

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées. Tenez-vous à l'écart de toute source d'inflammation.

Précautions environnementales :

Signalez immédiatement aux autorités compétentes tout déversement dans un cours d'eau ou un réseau d'égouts. Ne laissez pas le liquide pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Éliminer les matériaux contaminés comme déchets conformément au point 13.

Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Consultez la section 7 pour obtenir des informations sur la manipulation en toute sécurité.

Consultez la section 8 pour obtenir des renseignements sur l'équipement de protection individuelle. Consultez la section 13 pour obtenir des renseignements sur l'élimination des déchets.

7- MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation/évacuation d'air sur le lieu de travail.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur un matériau incandescent.

Tenir toute source d'ignition éloignée. Ne pas fumer.

Gardez un appareil de protection respiratoire à portée de main.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles :

Exigences auxquelles doivent répondre les entrepôts et les conteneurs:

Respectez la réglementation officielle relative au stockage des emballages contenant des récipients sous pression.

Informations concernant le stockage dans un entrepôt commun : Non requis.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage : 2

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :	
109-66-0 pentane	
WEL	Valeur à long terme : 1800 mg/m ³ , 600 ppm
106-97-8 butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	
WEL	Valeur à court terme : 1 810 mg/m ³ , 750 ppm Valeur à long terme : 1 450 mg/m ³ , 600 ppm Carc (si plus de 0,1 % de buta-1,3-diène)
67-63-0 propan-2-ol	

WEL	Valeur à court terme : 1250 mg/m ³ , 500 ppm ; valeur à long terme : 999 mg/m ³ , 400 ppm
-----	--

DNELs		
109-66-0 pentane		
Oral	DNEL	214 mg/kg/jour (Consommateur, exposition systémique à long terme) 432
Dermique	DNEL	mg/kg/jour (Travailleurs, exposition systémique à long terme) 214 mg/kg/
Inhalateur	DNEL	jour (Consommateur, exposition systémique à long terme) 3000 mg/m3
	DNEL	(Travailleurs, exposition systémique à long terme)
	DNEL	643 mg/m3 (Consommateur, effet systémique à long terme)
67-63-0 propan-2-ol		
Oral	DNEL	26 mg/kg/jour (Consommateur, exposition systémique à long terme) 888
Dermique	DNEL	mg/kg/jour (Travailleurs, exposition systémique à long terme) 319 mg/kg/
Inhalateur	DNEL	jour (Consommateur, exposition systémique à long terme) 500 mg/m3
	DNEL	(Travailleurs, exposition systémique à long terme)
	DNEL	89 mg/m3 (Consommateur, effet systémique à long terme)

PNEC	
109-66-0 pentane	
PNEC	0,23 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,23 mg/l (eau de mer)
PNEC	0,88 mg/l (Rejets sporadiques) 3,6
PNEC	mg/l (Station d'épuration)
PNEC	1,2 mg/kg (sédiments d'eau douce)
PNEC	0,55 mg/kg (sol)
PNEC	1,2 mg/kg (sédiments marins)
67-63-0 propan-2-ol	
PNEC	140,9 mg/l (Eau douce)
PNEC	140,9 mg/l (eau de mer)
PNEC	140,9 mg/l (Rejets sporadiques) 2251
PNEC	mg/l (Station d'épuration) 552 mg/kg
PNEC	(Sédiments d'eau douce) 552 mg/kg
PNEC	(Sédiments d'eau de mer)

Informations Complémentaires: Les listes en vigueur au moment de leur élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Aucune autre donnée ; voir point 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle ;**
Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols.
Éviter tout contact avec la peau.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire à filtration. En cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre A2/P3

Protection des mains :gants de protection

Matière des gants :

Caoutchouc butyle, BR

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau du gant :

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent à l'acétone pendant 480 minutes.

Acétate de butyle : 60 min ;

acétate d'éthyle : 170 min ;

xylène : 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm offrent une résistance aux solvants de 42 à 480 minutes. Par mesure de précaution, nous recommandons aux utilisateurs et aux responsables de la sécurité au travail de considérer une durée de résistance aux solvants de 42 minutes. Au vu des données de la section 3 de cette fiche de données de sécurité, une durée de résistance supérieure peut être envisagée dans certains cas.

Protection des yeux/du visage :Non requis.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

État physique :

Aérosol

Couleur:

Incolore

Odeur:

Aromatique

Seuil olfactif :

Indéterminé.

Point de fusion/point de congélation :

Indéterminé.

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage

d'ébullition

Sans objet, sous forme

Inflammabilité :

d'aérosol. Sans objet.

Limite inférieure et supérieure d'explosion Limite inférieure :

0,6 % vol.

Supérieur:	<i>10,9 % vol.</i>
Point d'éclair:	<i>Non applicable, sous forme d'aérosol.</i>
Température d'auto-inflammation :	<i>> 200 °C (>392 °F)</i>
Température de décomposition : pH	<i>Non déterminé.</i>
	<i>Le mélange est insoluble (dans l'eau).</i>
Viscosité:	
viscosité cinématique	<i>Indéterminé.</i>
Dynamique:	<i>Indéterminé.</i>
Solubilité	
eau:	<i>Non miscibles ou difficiles à mélanger.</i>
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	
Indéterminé. Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) : Densité à 20 °C (68 °F) :	<i>3500 hPa (2625,26 mm Hg)</i>
relative Densité à 20 °C (68 °F) :	<i>0,7 g/cm³ (5,8 lbs/gal)</i>
Densité relative	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur	<i>Indéterminé.</i>

Autres informations

Apparence:

Formulaire: *Aérosol*

Informations importantes concernant la protection de la santé et de l'environnement, et la sécurité.

Propriétés explosives : *Indéterminé.*

Teneur en solvant :

Solvants organiques : *95,8 %*

COV (EC) *---*

669,7 g/l

COV-UE% *95,80 %*

Teneur en matières solides : *3,9 %*

Changement d'état

Taux d'évaporation *Sans objet.*

Informations relatives aux classes de danger physique

Explosifs *Vide*

Gaz inflammables *Vide*

Aérosols *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.*

Gaz oxydants *Vide*

Gaz sous pression *Vide*

Liquides inflammables *Vide*

Solides inflammables *Vide*

Substances et mélanges autoréactifs *Vide*

Liquides pyrophoriques	Vide
Solides pyrophoriques	Vide
Substances et mélanges auto-échauffants	Vide
et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Vide
liquides oxydants	Vide
Solides oxydants	Vide
peroxydes organiques	Vide
Corrosif pour les métaux	Vide
explosifs désensibilisés	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente n'est disponible.

stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications. **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue. **Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Matériaux incompatibles** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs DL50/CL50 pertinentes pour la classification :		
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane		
Oral	DL50	> 5840 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2920 mg/kg (rab)
Inhalateur	LC50 / 4h	> 25,2 mg/l (rat)
109-66-0 pentane		
Oral	DL50	> 5000 mg/kg (rat)
Inhalateur	LC50 / 4h	25,3 mg/l (rat)
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques		
Oral	DL50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 3000 mg/kg (rab)
Inhalateur	LC50 / 4 h	> 4951 mg/m3 (rat)
67-63-0 propan-2-ol		

Oral	DL50	5840 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	13900 mg/kg (lapin)
Inhalateur	LC50	> 25 mg/l (rat)
		LC 50 : 6 h

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. **Lésions/irritations**

oculaires graves : Aucun effet irritant. **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Aucun effet sensibilisant connu. **STOT - exposition unique :** Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. **Informations sur les autres dangers.**

propriétés perturbatrices du système endocrinien		
1222-05-5	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Liste II
1506-02-1	1-(5,6,7,8-Tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthan-1-one (Fixolid)	Liste II

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane	
EC50 / 48 h	3 mg/l (daphnie magna)
EC50 / 72 h	30-100 mg/l (algues)
LC50 / 96 h	11,4 mg/l (poisson)
109-66-0 pentane	
EC50 / 48 h	9,7 mg/l (daphnie magna)
EC50 / 96 h	4,26 mg/l (poisson)
LC50 / 96 h	4,26 mg/l (poisson)
67-63-0 propan-2-ol	
LC50/96h	9640 mg/l (Pimephales promelas ; 96 h)
LC50 / 24 h	9714 mg/l (Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB PBT :** Sans objet.

vPvB : Sans objet.

Propriétés de perturbation endocrinienne : Pour plus d'informations sur les propriétés de perturbation endocrinienne, voir la section 11.

Autres effets indésirables

Remarque: Toxique pour les poissons **Informations**

écologiques complémentaires : Remarques générales :

Classe de danger pour l'eau 2 (Réglementation allemande) (Auto-évaluation) : dangereux pour l'eau. Ne pas utiliser ce produit.

CHAMALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

pour atteindre la nappe phréatique, un cours d'eau ou un système d'égouts.
Dangereux pour l'eau potable si même de petites quantités s'infiltrent dans le sol. Toxique également pour les poissons et le plancton des cours d'eau.
Toxique pour les organismes aquatiques

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations sur les méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser ce produit atteindre le système d'égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation officielle.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

ONU1950

Nom d'expédition approprié de l'ONU

ADR

IMDG

IATA

1950 AÉROSOLS, AÉROSOLS DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT, POLLUANT MARIN
AÉROSOLS inflammables

Classe(s) de danger pour le transport ADR



Classe

Étiquette

2 5F Gaz.
2.1

IMDG, IATA



CHAM'ALEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAM'ALEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

Classe
Étiquette

2.1 Gaz.
2.1

Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

non réglementé

Risques environnementaux :
Marquage spécial (ADR) :

Symbole (poisson et arbre)

Précautions particulières pour l'utilisateur

Avertissement : Gaz.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : -

Numéro EMS :

FD,SU

Groupes de ségrégation

Alcalis

Code d'arrimage :

SW1 Protégé des sources de chaleur.

SW22 Pour les aérosols d'une capacité maximale de 1 litre :

Catégorie A. Pour les aérosols d'une capacité supérieure à 1 litre :

Catégorie B. Pour les aérosols usagés : Catégorie C, à tenir à l'écart des zones d'habitation.

Code de ségrégation :

SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :

Ségrégation comme pour la classe 9. Stocker « séparé de » la classe 1 sauf pour la division 1.4.

Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : tri selon la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les AÉROSOLS DÉCHETS :

Ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2.

Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI :

Sans objet.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (QL)

1L

Quantités exceptionnelles (QE)

Code : E0

Non autorisé en tant que code de quantité
exceptionnelle : E0

Quantité 2 non autorisée

Catégorie Transport

Code de restriction du tunnel

D

IMDG

Quantités limitées (QL)

1L

Quantités exceptionnelles (QE)

Code : E0

Non autorisé en tant que code de quantité
exceptionnelle : E0

Quantité non autorisée

Règlement modèle des Nations Unies¹:

ONU 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange :

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est mentionné.

Catégorie Seveso

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Dangereux pour le milieu aquatique

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t

Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225 Liquide
et vapeurs hautement inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être
mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer un
dessèchement ou des gerçures de la peau. **Abréviations et acronymes :**

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par
chemin de fer

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses ;

IATA : Association internationale du transport aérien

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ;

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

■

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :
Composés organiques volatils (États-Unis, UE)
DNEL : Dose sans effet dérivée (REACH Royaume-Uni) PNEC :
Concentration sans effet prévue (REACH Royaume-Uni) CL50 :
Concentration létale à 50 %
DL50 : Dose létale, 50 pour cent
PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique vPvB :
Très persistant et très bioaccumulatif Gaz
inflammable 1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A
Aérosol 1 : Aérosols – Catégorie 1
Gaz comprimés : Gaz sous pression – Gaz comprimés. Liquides inflammables
de catégorie 2 : Liquides inflammables de catégorie 2.
Irritation cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2 Irritation oculaire
2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 ;
Asp. Tox. 1 : Risque d'aspiration – Catégorie 1
Catastrophe aquatique chronique de catégorie 2 : Danger pour le milieu aquatique – danger aquatique à long terme – Catégorie 2

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne sauraient être interprétées comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.